

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

FINANCES

2020-11-085 - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX ET DU CENTRE CULTUREL JOVENCE POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services municipaux et du Centre Culturel Jovence selon le tableau joint en annexe.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-086 - EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

L'épidémie de coronavirus COVID-19 a lourdement impacté l'activité économique de nos commerces. Pour beaucoup d'entre eux, la baisse très importante, voire l'absence totale, de chiffre d'affaires durant les périodes de confinement a rendu très compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles. Comme en 2020, la Ville de Louvigné-du-Désert souhaite proposer une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour toute l'année 2021.

PROPOSITION

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu L'article 1218 du Code Civil ;

Vu l'avis de la commission des finances.

Il est proposé que tous les commerces sédentaires qui disposent d'une autorisation à occuper le domaine public pour y dispenser une activité commerciale, notamment pour l'installation de

terrasses, soient exonérés de la redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble de l'année 2021.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-087 - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE LA VILLE

Arrivée de Monsieur Thierry FADIER.

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

En cette fin d'exercice, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à des ajustements, afin de faire face aux opérations financières et comptables du budget communal.

PROPOSITION

PROJET de Décision modificative n° 2 du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 VILLE										
Investissement	Dépenses				Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
	1641	Capital des emprunts	345 000,00	5 400,00	350 400,00	13251	FDC et FCDGF	60 000,00	50 495,00	110 495,00
	165	Cautions	0,00	1 000,00	1 000,00	28183	Amortissements (OO)	9 810,00	3 000,00	12 810,00
	2138	Immeubles	20 000,00	51 000,00	71 000,00	28188	Amortissements (OO)	42 980,00	3 000,00	45 980,00
	2151	Voirie	80 000,00	20 305,00	100 305,00	2111	Terrains (OO)	0,00	21 210,00	21 210,00
	Total			77 705,00		Total			77 705,00	
Fonctionnement	Dépenses				Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
	62818	Remboursement de frais FA	0,00	70 462,00	70 462,00	73211	Attribution de compensation FA	536 000,00	70 462,00	606 462,00
	60612	Electricité	115 000,00	7 000,00	122 000,00	7788	Produits exceptionnels	5 000,00	56 310,00	61 310,00
	60631	Produits entretien	12 000,00	7 000,00	19 000,00					
	6135	Location de matériel	9 000,00	10 000,00	19 000,00					
	615221	Entretien de bâtiments	25 000,00	11 000,00	36 000,00					
	6238	Frais de nettoyage de locaux	20 000,00	7 000,00	27 000,00					
	65212	Prise en charge déficit Jovence	225 000,00	-17 000,00	208 000,00					
	66111	Interêts de dette	55 000,00	1 500,00	56 500,00					
	6615	Intérêts ligne de trésorerie	0,00	2 600,00	2 600,00					
	675	Sortie actif VNC (OO)	0,00	21 210,00	21 210,00					
	6811	Amortissements (OO)	153 466,00	6 000,00	159 466,00					
	Total			126 772,00		Total			126 772,00	

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-088 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Arrivée de Madame Morgane KERGOAT

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Monsieur RETO, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541- Créances admises en non-valeur » ou « 6542 - Créances éteintes à l'appui de la décision du conseil municipal ».

L'état de ces valeurs se constitue ainsi :

- **Pour l'année 2019** :
 - dette de 517,60 € (compte 6542)
- **Pour l'année 2020** :
 - dette de 105,35 € (compte 6541)
 - dette de 2 763,66 € (compte 6542)

PROPOSITION

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'état des créances irrécouvrables présenté par Monsieur RETO, Trésorier de la commune, joint à la présente délibération ;

Vu, la présentation détaillée des titres et produits irrécouvrables par Monsieur l'Adjoint aux finances ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur, aux comptes 6541 et 6542, les sommes présentées ci-dessus.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-089 - LOTISSEMENT DES COTEAUX DE LA TOUCHE – BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Par délibération en date du 14 mai 2020, le compte administratif 2019 du lotissement des Coteaux de la Touche a été approuvé. L'opération d'aménagement étant achevée, ce budget devra être clôturé en 2021.

Cependant, afin de constater la reprise des résultats de fin de gestion 2019 sur la gestion 2020, il apparaît nécessaire d'adopter un budget primitif pour 2020.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget suivant :

Section d'investissement									
Dépenses				Recettes					
001	Résultat reporté	001	Reprise résultat 2019	+ 170 868,09	040	Opération d'ordre	3555	Stock terrains aménagés	+ 170868,09
Total				+ 170 868,09	Total				+ 170 868,09

Section de fonctionnement									
Dépenses				Recettes					
042	Opération d'ordre	71355	Variation stock terrains aménagés	+ 170868,09	002	Résultat reporté	002	Reprise résultat 2019	+170 868,09
Total				+ 170 868,09	Total				+ 170 868,09

Total général				+ 341736,18 €	Total général				+ 341736,18 €
----------------------	--	--	--	----------------------	----------------------	--	--	--	----------------------

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

URBANISME

2020-11-090 - LOTISSEMENT DU FLORET - CREATION D'UN ACCES PAR L'ALLEE DES GRANITIERS VERS LA PROPRIETE DE MADAME LEBANSAIS ALICE

RAPPORTEUR : I. LEE

EXPOSE

Madame LEBANSAIS Alice, domiciliée au 21 rue de Saint Brice, à LOUVIGNE, a sollicité auprès de la commune la possibilité de créer un accès de plein pied de son jardin vers le lotissement du Floret.

En concertation avec le cabinet ABE, maître-d'œuvre du lotissement, il a été convenu qu'un accès de 3,50 m de large pourrait être réalisé à partir de l'allée des Granitiers. Cet aménagement n'entraîne pas de modification sur l'emplacement des places de stationnement prévues initialement sur la placette de retournement. Un arbre devra être supprimé et la surface des espaces verts prévue à cet endroit sera légèrement diminuée.

Madame LEBANSAIS s'est engagée à prendre les frais liés à cet aménagement à sa charge.

L'accord des deux tiers des colotis a été recueilli et le permis d'aménager est modifié.

PROPOSITION

La commission d'urbanisme propose au conseil municipal d'accepter la réalisation de l'accès au profit de Madame LEBANSAIS, tel qu'il est décrit ci-dessus.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2020-11-091 - CENTRE CULTUREL JOVENCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE (VOLET 3)

RAPPORTEUR : F. VEZIE

EXPOSE

Chaque année, dans le cadre du contrat de territoire, la ville sollicite une subvention auprès du département afin de participer au financement de la saison culturelle de Jovence.

PROPOSITION

Dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021 (volet 3), il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 25 000 € pour les animations et spectacles du centre culturel de Jovence.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-092 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE POUR L'ACQUISITION D'UN MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

La Ville de Louvigné- s'engage, depuis plusieurs années, à la valorisation et à la préservation de ses espaces verts. Dans la continuité d'application de méthodes alternatives au désherbage chimique, la ville souhaite faire l'acquisition d'un peigne défateur. Ce matériel contribuera grandement à l'entretien naturel des pelouses en permettant d'enlever plus facilement le gazon mort afin de limiter le feutre et le développement des maladies. Le coût d'acquisition de ce peigne défateur est de 3 960 euros HT. Dans ce cadre, la commune est éligible à une subvention du Conseil Régional à hauteur de 50%

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional de Bretagne pour le versement d'une subvention, dans le cadre de son dispositif d'aide au financement de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique, conformément aux éléments cités ci-dessus.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-093 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS PRIS EN CHARGE PAR FOUGERES AGGLOMERATION EN 2020 POUR LA MEDIATHEQUE DE LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Le transfert à Fougères Agglomération de la médiathèque de Louvigné-du-Désert est intervenu au 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, l'intercommunalité prend à sa charge les investissements, les salaires et les charges générales.

Chaque transfert de charge donne lieu à la tenue d'une Commission locale d'Évaluation des Transfert de Charges (CLETC) afin de déterminer le coût moyen du transfert et de proposer un nouveau montant d'attribution.

La crise sanitaire et les confinements successifs n'ont pas permis l'organisation d'une CLETC alors même que le travail d'évaluation des charges a été effectué avec chacune des communes. Puisqu'en 2020 les attributions de compensation ne prendront pas en compte ce transfert, il est proposé d'établir une convention de remboursement par les communes à Fougères Agglomération.

PROPOSITION

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que Fougères Agglomération prend à sa charge depuis le 1^{er} janvier les frais relatifs à la médiathèque de Louvigné-du-Désert ;

Considérant que l'attribution de compensation versée à la commune n'a pas été diminuée du coût du transfert ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser à Fougères Agglomération, avant le 15 janvier 2021, la somme de 70 462,00 € due au titre de l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-094 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET FOUGERES AGGLOMERATION RELATIVE AUX FRAIS D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE DE LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Le transfert de la médiathèque de Louvigné-du-Désert à Fougères Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 nécessite la mise en œuvre d'une convention financière entre les deux parties pour déterminer les modalités de remboursement annuel des frais occasionnés pour l'entretien ménager des locaux assuré par la commune, sachant que toutes les autres charges de fonctionnement incombent d'ores et déjà directement à Fougères Agglomération.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-11-095 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A FOUGERES AGGLOMERATION

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Et considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

PROPOSITION

L'exposé du maire entendu, il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : La commune de Louvigné-du-Désert s'oppose au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération ;

Article2 : Il est demandé à Fougères Agglomération de prendre acte de la présente décision.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2020-11-096 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE FOUGERES
AGGLOMERATION**

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;
Monsieur le Maire expose que la commune de Louvigné-du-Désert a été destinataire du rapport d'activité 2019 de Fougères Agglomération le 10 décembre 2020. Le rapport a été remis aux membres du Conseil Municipal et est consultable librement aux horaires d'ouverture de la mairie auprès du service ressources humaines.

PROPOSITION

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activité de Fougères Agglomération.

DECISION

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité de Fougères Agglomération.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle le calendrier des prochaines réunions :
 - Conseils Municipaux : jeudis 28 janvier, 25 février et 25 mars à 20h30.
- Compte tenu du contexte Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il présentera ses vœux à la population en vidéo. Cette dernière sera diffusée sur le site et la page Facebook de la commune le samedi 2 janvier 2021.
- Monsieur le maire annonce qu'un courrier d'intention a été déposé auprès des services de la préfecture dans le cadre de l'appel à projet Petites Villes de Demain. Ce dispositif porté par l'État vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché hebdomadaire se déroulera les jeudis 24 décembre et 31 décembre (4-5 commerces alimentaires rue Leclerc uniquement).
- Monsieur le Maire rappelle qu'une vidéo des illuminations de Noël sera réalisée et envoyée à l'EHPAD pour faire découvrir les décorations de Noël aux résidents. La vidéo sera également diffusée sur le site de la commune et les réseaux sociaux.
- Monsieur le Maire rappelle que la loi du 22 juin 2020 prévoit le transfert de tous les pouvoirs de police spéciale des maires liés à l'exercice des compétences communautaires au Président de la Communauté d'Agglomération 6 mois après son élection, soit le 15 janvier 2021. Les compétences concernées sont les suivantes : voirie, assainissement, stationnement des véhicules des gens du voyage sur la voie publique et habitat (édifice menaçant ruine etc.). Seule la police du stationnement des gens du voyage a été transférée.
- Faisant suite à la Commission mobilité de Fougères Agglomération concernant la ligne 18 et le transport à la demande, Madame NOËL précise qu'un questionnaire à destination de la population du territoire de Louvigné sera à disposition sur le site de Fougères Agglomération. Cette information sera relayée via nos supports de communication.
- Monsieur LECHEVALIER propose d'organiser une visite de la résidence seniors et des logements situés au-dessus des boutiques à l'essai samedi 19 décembre à partir de 10h30.
- Concernant la collecte des sacs jaunes, Monsieur COSTENTIN rappelle que le SMICTOM communiquera dans la presse sur les prochaines dates de ramassage prévu le 26 décembre et le 2 janvier. A ce propos, Madame MICHEL fait remarquer que beaucoup d'usagers laissent leur conteneur sur la voie publique après le passage du SMICTOM. Monsieur le Maire propose de communiquer à ce sujet dans l'Inforoc.
- Monsieur COUASNON s'interroge sur les travaux en cours au niveau du terrain de boules rue des Déportés (en face de la pizzeria). Monsieur LECHEVALIER précise que les agents du service espaces verts et du SIVOM ont supprimé une haie et réalisé un terrassement. La commission travaux a par ailleurs validé l'aménagement d'un parking provisoire sur cet espace. Un empiérement sera prochainement réalisé à cet effet.
- Concernant la Résidence seniors, Madame NOËL précise que plusieurs visites ont été organisées avec de potentiels futurs locataires. Une Commission d'admission aura lieu 28 décembre 2020.

La secrétaire
S. MICHEL

Le Maire
JP. OGER